

Poliomyélite: une maladie pas encore disparue!

Dans les années 1950, en Belgique, la poliomyélite faisait encore de nombreuses victimes, ainsi que des handicapés. Seule la vaccination a permis de stopper ce qui était considéré au XX^e siècle comme un des plus terribles fléaux menaçant les **enfants**.



Lire le [résumé](#).

Très contagieux, le virus de la polio peut envahir l'intestin et le système nerveux (la moëlle épinière et le cerveau) qui commande les muscles, provoquant en quelques heures des paralysies irréversibles et, parfois, la mort.

Actuellement (2018), grâce aux efforts menés depuis des années par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), cette maladie infectieuse se rencontre encore dans quelques pays seulement, et parfois de manière sporadique: Afghanistan, Nigeria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Somalie, RD Congo, Kenya, Syrie.

Une éradication semble possible à court terme. Pour cela, il faut poursuivre sans faille la vaccination de tous les enfants, rappels y compris.

Une surveillance mondiale doit être maintenue pour détecter toute émergence de nouveaux cas.

Feu rouge : avant l'ère de la vaccination anti-poliomyélite,

cette maladie touchait plus de 600.000 enfants par an dans le monde. Depuis 1988, elle est passée de plus de 350.000 cas mondiaux à environ 250 en 2012 et 72 en 2015.

Le virus de la polio circule

La maladie est très contagieuse. La transmission du virus de la poliomyélite passe essentiellement par une contamination fécale des aliments ou de l'eau ingérés.

Des personnes infectées qui envoient leurs postillons en toussant ou en éternuant peuvent également être responsables de la contagion.

Le virus se multiplie dans le pharynx et dans l'intestin grêle. La personne infectée peut transmettre la maladie tant que le virus persiste dans sa gorge (une semaine) et dans ses excréments (de 3 à 6 semaines, mais parfois davantage).

Bon à savoir : seul l'homme est capable de transmettre le virus de la polio à d'autres hommes.

Les conséquences graves de la poliomyélite

Dans plus de 90% des cas, l'infection par le virus de la polio n'entraîne aucune manifestation. Lorsque ce n'est pas le cas, l'infection s'accompagne de signes divers ressemblant un peu à ceux d'une grippe : de la fièvre, des maux de tête et de gorge, un sentiment de malaise, des vomissements. Les symptômes incluent parfois une raideur du cou et des douleurs dans le dos, accentuées dans la forme grave de la maladie.

Les complications se présentent sous forme d'un affaiblissement musculaire progressif et de paralysies, responsables parfois de difficultés respiratoires, de suffocation ou d'étouffement.

Les paralysies touchent principalement les jambes, de manière asymétriques souvent, et surviennent dans environ 1 cas sur

200 infections. On parle de paralysie « flasque » car les muscles atteints n'ont plus aucun tonus.

Une récupération partielle à totale est possible et commence quelques semaines après l'infection.

Feu orange : la gravité des paralysies va de cas mineurs, laissant une indépendance complète à la personne, à des situations extrêmement handicapantes, nécessitant une assistance respiratoire.

Feu orange : certains malades présentent des problèmes plusieurs années après leur contamination. Ce syndrome « postpolio » se manifeste par de la fatigue, une faiblesse musculaire, des douleurs dans les muscles et les articulations.

La vaccination contre la polio

Il n'existe aucun traitement de la maladie : les médecins peuvent uniquement tenter de soulager les symptômes présents lors de la phase aiguë. Le repos est important. En cas d'atteintes musculaires, une révalidation est proposée pour tenter de répondre aux problèmes liés aux handicaps.

La prévention reste la seule voie possible pour éviter cette maladie grave.

Dans les pays où le virus circule encore, la prévention comprend des mesures d'hygiène, avec l'utilisation d'eau potable, le lavage des aliments et des mains avant tout repas ou toute manipulation de nourriture.

Mais la **protection principale repose sur la vaccination.**

En Belgique, depuis 2001, le Conseil supérieur de la santé préconise d'employer le vaccin injectable inactivé, qui comporte 3 souches virales. Chez nous, ce produit a remplacé le vaccin buvable, utilisé de 1967 à 2000, et qui peut entraîner un risque de paralysie post-vaccinale dans ± 1 cas sur 2,5 millions de doses administrées.

Cette vaccination est généralement couplée à celle contre d'autres maladies : cette pratique permet d'immuniser le plus d'enfants possible contre de nombreuses maladies infectieuses, sans multiplier le nombre de piqûres qu'ils devront avoir.

Les bébés reçoivent un vaccin anti-polio à 2 mois, puis à 3 mois et à 4 mois, avant un rappel entre 13 et 18 mois. Entre 5 et 6 ans, les enfants bénéficient d'un nouveau rappel.

Pour les personnes ayant reçu une vaccination de base complète, un seul rappel à l'âge adulte suffit pour donner une immunité à vie.

Il reste cependant important d'envisager un rappel de vaccination contre la poliomyélite pour les voyages (de courte ou de longue durée) dans des pays d'Afrique et d'Asie, particulièrement en cas de voyage dans de mauvaises conditions d'hygiène.

Vous pouvez trouver [plus d'informations](#) sur la vaccination contre la poliomyélite aux différents âges (nourrisson, enfant de 5-6 ans, adultes, voyageur), sur le site [vacc.info](#).

Bon à savoir : faute d'éradication complète de la maladie partout dans le monde, les données actuelles confirment la nécessité de maintenir une excellente couverture vaccinale, même dans les pays où la polio est absente depuis longtemps.

Attention : la **vaccination est obligatoire ou fortement recommandée** en cas de séjour de plus de 4 semaines dans les pays où le virus circule activement. L'OMS revoit régulièrement la liste de ces pays. Il est donc conseillé, avant un voyage, de consulter le [site](#) de l'Institut de Médecine Tropicale.

Bon à savoir : débutée en 1958 en Belgique, la vaccination contre la poliomyélite est la seule à être obligatoire, depuis 1967. Lorsqu'un enfant de moins de 18 mois a reçu toutes les doses nécessaires, un certificat est remis aux parents, à charge pour eux de le transmettre à leur commune.

◆ La poliomyélite est une maladie infectieuse très contagieuse.

◆ Elle peut entraîner des paralysies, parfois permanentes, surtout au niveau des jambes.

◆ La vaccination est la protection principale contre cette maladie. Elle est obligatoire en Belgique, pour tous les bébés.

◆ Les voyageurs vers certains pays d’Afrique et d’Asie doivent recevoir un rappel de vaccination.

Photo © khomich – Fotolia.com

Mis à jour le 15/09/2021

Référence

– Guide de vaccination du [Conseil Supérieur de la Santé](#).

– Site www.vacc.info

– Poliomyélite et syndrome postpolio. Article ID: ebm00777(036.035). www.ebmpracticenet.be. Site réservé aux médecins.